

# Le marais de la Cussignière

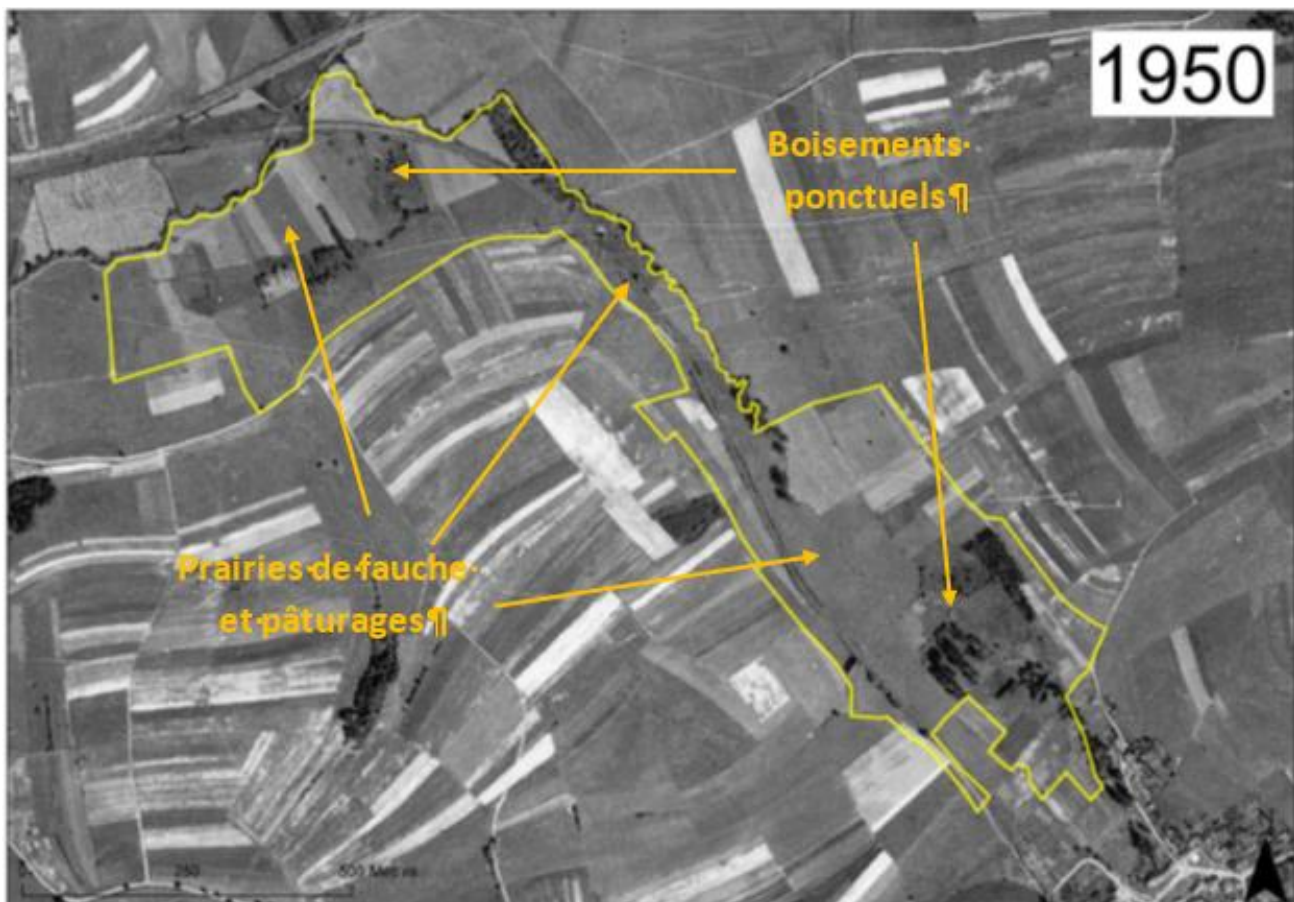
## Histoire

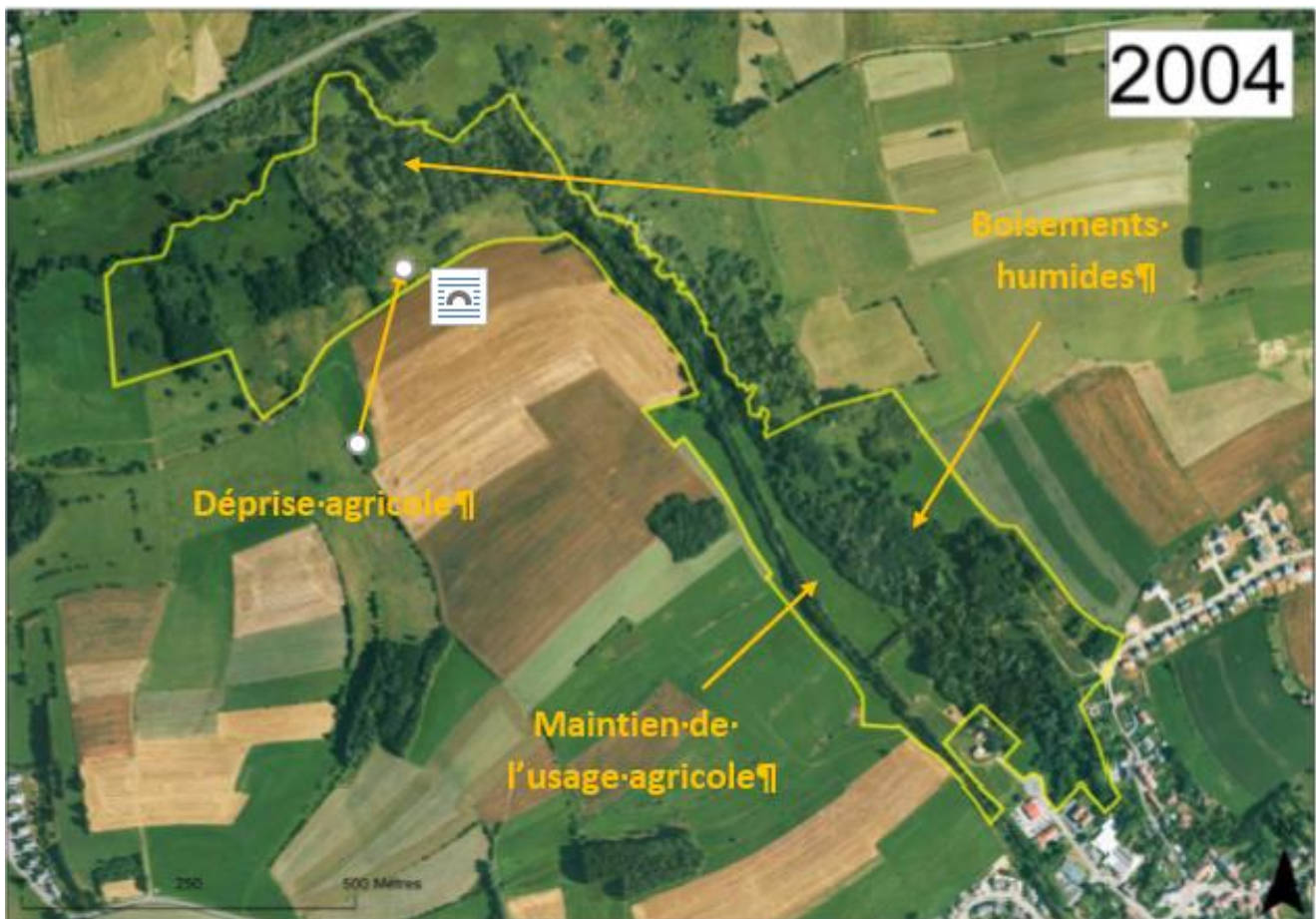
D'après Petrement (1968) : "il y a 20 ans environ (NDLR en 1948), des prairies basses s'étendaient à l'endroit même du marais de la Gaume. A la sortie de l'hiver, une vanne située en amont du petit ruisseau qui borde la réserve était fermée. Les eaux débordaient du lit et trempaient les prairies. C'était alors le moyen employé pour faire donner à la terre une abondante récolte de foin en été ».

## La formation du marais

« Peu à peu les méthodes de culture changèrent, les fauchées des prairies hautes furent mieux appréciées, les terres demandant beaucoup d'entretien (drainage, curage des rivières...) furent délaissées au profit de terres rentables. Le ruisseau, étalé en de nombreux méandres, s'engorgea d'alluvions, de racines d'arbres, déborda de son lit et d'année en année, avança de plus en plus loin pour atteindre finalement le pied du versant cultivé. Actuellement, l'ancien lit ne canalise plus qu'une faible quantité d'eau de moins en moins importante à mesure qu'il s'avance dans le marais. En effet, en plusieurs endroits, l'eau s'échappe en s'étalant et rejoint le fond de la vallée où un nouveau cours s'est formé ».

Le marais de la Cussignière s'est donc formé par abandon de pratiques agricoles depuis plusieurs décennies avec installation naturelle d'une faune et d'une flore caractéristiques des zones marécageuses.





## Deux entités géographiques

*L'intérêt du marais de la Cussignière, qui s'étend à cheval sur la frontière franco-belge sur 25 hectares, sur les communes de Musson en Belgique, Gorcy et Ville-Houdlémont en France, réside aussi dans la complémentarité entre ses deux entités géographiques: La partie belge est gérée depuis de nombreuses années, alors que le territoire français ne fait l'objet d'aucune mesure particulière de gestion conservatoire. Cette différence fondamentale a conduit à la pérennité de zones humides ouvertes en zone belge, alors que la partie française correspond à des boisements humides résultant d'un abandon de toute pratique anthropique de gestion (évolution naturelle des milieux marécageux vers des boisements composés de saules, d'aulnes et de frênes). Néanmoins, malgré des faciès très différents, ces deux entités géographiques composant le marais de la Cussignière restent tout à fait complémentaires pour l'expression de la biodiversité locale.*





## A la découverte du marais

*Le sentier pédestre occupant actuellement l'ancienne voie de chemin de fer est très utilisé par les riverains de Gorcy dans le cadre des activités de loisirs. Il a été réaménagé par la Communauté d'Agglomération de Longwy et un parcours de découverte a été créé par l'association Mieux Vivre. Cependant, ce sentier pédestre très ombragé limite l'observation du marais boisé situé sur le territoire français, alors que les aménagements mis en place du côté belge permettent d'observer des habitats humides différents (zones palustres régulièrement en eau notamment). Ainsi la présence, sur le territoire français, de l'association Mieux Vivre et, sur le territoire belge, de la RNOB, puis Natagora a permis de faire prendre conscience aux acteurs locaux de l'intérêt écologique global de l'ensemble du marais.*